



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

statut

Question écrite n° 36169

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement de bien vouloir lui indiquer combien d'agents publics relevant des services de son ministère ont demandé à bénéficier de la « protection juridique des fonctionnaires » à la suite soit d'une mise en examen, soit d'une citation directe.

Texte de la réponse

Au sein du ministère de l'équipement, des transports et du logement, 273 agents ont, depuis 1990, bénéficié de la protection accordée en application de l'article 11 de l'alinéa 3 du statut général des fonctionnaires, suite à leur mise en examen ou citation directe.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36169

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 1999, page 5990

Réponse publiée le : 19 mars 2001, page 1688